

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30**

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 14 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :  
15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**6ème séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien,  
M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Réaménagement du  
Skatepark avec création  
d'un pumtrack

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie  
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie  
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

**Absente excusée** :

Mme ELI Emilie

N° 94/2021

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Madame Nadia TRIQUET, Adjointe Déléguée, informe le Conseil Municipal du projet de réaménagement du site du skatepark et de création d'un équipement sportif de type « Pumtrack »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune accueille un pôle d'équipements scolaires et sportifs en rive gauche de la Meurthe ; qu'un besoin de renforcement des équipements sportifs a été identifié, afin de développer l'offre existante pour les usagers raonnais, mais également pour le bassin de vie de Raon l'Étape ; qu'il s'agit de favoriser le lien social, notamment pour le jeune public, et de rendre les loisirs davantage accessibles ;

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de créer un nouvel équipement de type « pumtrack » qui se situera au sein du pôle précédemment évoqué, le long de la rue de la Belle Orge ; que celui-ci intégrera également un ou plusieurs modules de skatepark en remplacement de ceux existants ; qu'il permettra, au vu de ses caractéristiques, tant d'accueillir un public débutant et amateur que de faire venir un public averti sur la commune, notamment dans le cadre de compétitions ; qu'un aménagement paysager et de l'accès au site sera prévu afin d'intégrer au mieux cet équipement dans son environnement ;

Considérant que ce projet s'articule positivement avec la stratégie globale de revitalisation engagée par la commune, en contribuant à la pratique du vélo sous toutes ses formes ;

Considérant le montant prévisionnel du projet de 301 162 € hors taxes inscrit au plan de financement prévisionnel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** unanimement le projet de réaménagement du site du skatepark et de création d'un nouvel équipement de type « pumptrack » ;

**AUTORISE** unanimement Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides de la Région Grand Est, de l'État (DETR / DSIL), de l'Agence Nationale du Sport, du Département des Vosges et de tout autre co-financeur potentiel, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** unanimement Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**B. PIERRAT**